

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteurs : David CABEDOCE et Ronan LE GUEN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Soutien à la filière Bois-Energie : Entrée au capital de la Société Publique Locale « Bois Energie Renouvelable »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'entrer au capital de la société publique locale Bois Energie Renouvelable des territoires de Lorient agglomération et Quimperlé communauté, par l'acquisition d'une action de 500 €, représentant 0.31 % de son capital. Cette prise de participation s'inscrit dans le cadre du SRADDET et de l'objectif de soutien au développement des filières d'énergie renouvelable en Bretagne. Elle devrait faciliter, notamment, la mise en œuvre, par le Conseil régional, du Plan Energie lycées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional, dans le cadre du SRADDET, s'est fixé comme objectif de porter la production annuelle d'énergie renouvelable de son territoire à 45 000 GWH à l'horizon 2040. Concernant la filière bois énergie, l'ambition pour la période 2021-2027 est d'augmenter de 350 GWH sa production de chaleur. En effet, cette filière représente 51 % de la production d'énergie renouvelable en Bretagne, ce qui en fait la première énergie renouvelable du territoire. Le Conseil régional s'est déjà engagé financièrement avec l'ADEME, les Départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère pour le développement de cette filière.

En décembre 2018, Lorient agglomération et Quimperlé communauté, parmi 18 collectivités actionnaires de leurs territoires, ont créé une société publique locale bois énergie renouvelable (SPL BER). En trois ans, cette société s'est fortement développée puisqu'elle exploite aujourd'hui 7 réseaux de chaleur et développe deux projets de stockage et séchage de bois déchiqueté. A ce stade, le CESER aurait souhaité disposer d'informations complémentaires concernant les moyens et les activités de cette société (production d'énergie, moyens humains et techniques, chiffre d'affaires...).

Dans le cadre de l'augmentation de capital de la SPL BER, le CESER ne peut que se féliciter de la prise de participation du Conseil régional, même si celle-ci reste très modeste (une action à 500 euros, soit 0,31 % du capital). D'une part, développer le recours au bois-énergie réduit le recours aux énergies fossiles et contribue ainsi à la lutte contre les changements climatiques. En outre, le contexte géopolitique actuel impose d'être plus résilient et de développer nos propres solutions énergétiques. Développer la filière bois-énergie va en ce sens. D'autre part, l'engagement du Conseil régional dans une stratégie bas carbone, avec notamment le plan Energie Lycées, implique de sécuriser les approvisionnements en « carburants verts ». Il est préférable que l'approvisionnement soit intra-régional pour privilégier une gestion durable, locale et équilibrée de la ressource en bois, limiter le transport et ainsi garder un bilan environnemental positif. L'engagement du Conseil régional aux côtés des autres collectivités locales participe ainsi à une bonne planification, à une mise en cohérence des enjeux locaux et régionaux, et à une bonne acceptation des projets.

Par ailleurs, bien que minime, cette prise de participation de la Région dans le capital de la SPL BER devrait lui permettre de bénéficier du mécanisme « *in house* », c'est-à-dire d'être exonérée de mise en concurrence pour la fourniture de services ou d'équipements concernant son patrimoine. La SPL pourrait ainsi favoriser la réalisation des objectifs du Plan énergie lycées, notamment la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation des établissements.

Le CESER note que, d'après ses statuts, « *la société participe à la structuration de la filière bois locale sur le territoire de ses actionnaires* » et que, « *pour ce faire, elle met en œuvre des actions permettant la gestion durable des ressources en bois et elle organise le débouché de la production, notamment via les filières de production d'énergie* ». Il insiste pour que cette gestion durable intègre pleinement, notamment dans le cadre du futur Plan Arbre, l'objectif de préservation et de restauration de la biodiversité et des paysages en Bretagne. Le CESER renvoie ici aux préconisations de son rapport « *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions* » d'octobre 2020.

Enfin le CESER s'interroge sur la stratégie globale du Conseil régional pour développer la filière bois énergie en Bretagne : au-delà de cette prise de participation ponctuelle dans le capital de la Société publique locale des territoires de Lorient Agglomération et de Quimperlé communauté, a-t-il la volonté de s'associer avec l'ensemble des acteurs privés et publics présents dans cette filière ?

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Soutien à la filière Bois-Energie : Entrée au capital de la Société Publique Locale « Bois Énergie Renouvelable »

Nombre de votants : 104

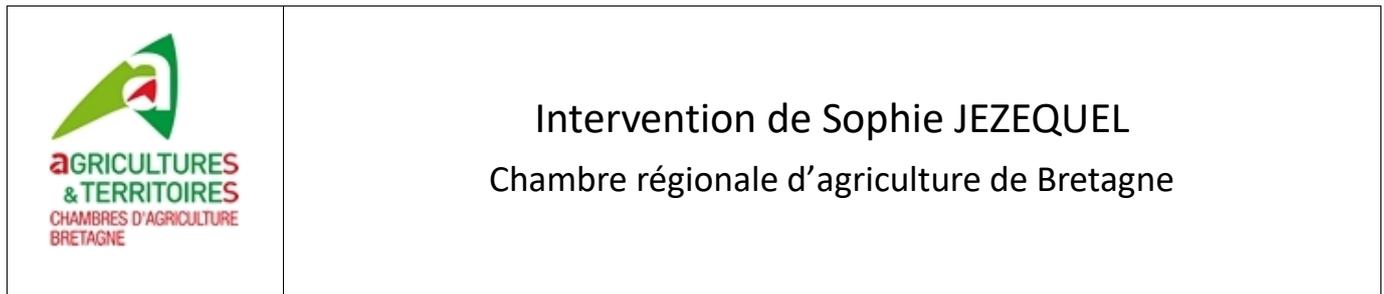
Ont voté pour l'avis du CESER : 104

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Anne RENOARD (Coordination rurale), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Gilles MARECHAL (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Agnès BARBE (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Sylvie GOURVIL (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Nelly BUDET (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Frédéric BAZANTAY (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Catherine GUILLEAU (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danièle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Béatrice FRISONI (CFDT), Chantal GOSSELIN (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), David RIOU (CFDT), Samuel BRICARD (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Julie MASSIEU (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Céline BONY (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Marion MILLO (Planning Familial), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Michelle LE ROUX (FAS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Dominique PIRIO (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Michèle CASU (Réseau Bretagne solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), André DE DECKER (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Eric HITTI (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Valérie MAZAURIC (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Laetitia BOUVIER (JA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Pierre BAGEOT (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Le Conseil Régional est engagé dans le développement des filières bois énergie, tout comme les Chambres d'agriculture qui l'ont réaffirmé dans leur projet stratégique 2019 – 2025, à travers le domaine stratégique : « Développement forestier et agroforestier ».

La Chambre d'agriculture de Bretagne est engagée dans la gestion durable du bocage et dans l'approvisionnement en bois par les agriculteurs de filières locales et plus particulièrement celles à destination de chaudières collectives.

Notre engagement se matérialise notamment à travers la création et notre implication dans la SCIC Argoat Bois Energie qui exerce son activité sur le Morbihan. Dans le cadre de son activité, la SCIC a des contrats d'approvisionnement avec la Société Publique Locale (SPL) « Bois Energie Renouvelable », pour l'approvisionnement de chaudières collectives dont elle a la gestion.

Cette expérience permet de confirmer que la SPL est un véritable outil pour les collectivités, qui permet de structurer la filière bois locale et durable et de rémunérer justement les agriculteurs et les forestiers.

Nous voyons positivement l'engagement du Conseil Régional au capital de la SPL « Bois Energie Renouvelable » dans un objectif notamment de chauffer une partie de son patrimoine lycées. Nous espérons que cet engagement permettra de développer la valorisation du bois de bocage, de poursuivre ses activités avec les structures membres de l'association « Coat Nerzh Breizh », fédération bretonne des filières bois-énergie territoriales dont elle est membre et d'avoir une juste rémunération des agriculteurs.

Je vous remercie de votre attention.